

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 5

Objet : ADHESION DE LA CA VAL PARISIS A L'ENTENTE AXE SEINE – APPROBATION DE LA CONVENTION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CA VAL PARISIS.

L'an deux mille vingt-deux

Le 5 décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à La Frette-sur-Seine – 95530 – Gymnase Albert Marquet Avenue des Lilas, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Marie-José BEAULANDE par Jean AUBIN,
Darine BOUADIS par Nicole LANASPRE,
Zouina MENNAD par Yannick BOËDEC,
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,
Sophie FERREIRA par Etienne LE BECHEC,
Jean-Charles RAMBOUR par Philippe BARAT
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU,
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD,
Stéphane LARTIGUE Par Jacqueline HUCHIN,
Modeste MARQUES par Xavier HAQUIN,
Nicolas KOWBASIUK par Stéphane ROUSSAKOVSKY,
Laetitia BOISSEAU-STAL par Florence PORTELLI,
Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE,
Lucie MICCOLI par Paul MAUGIS.

Était absent :
Nicolas PONCHEL.

Secrétaire de Séance : Cécile RILHAC.

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 08.

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de votants : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu le projet de statuts de l'Entente Axe Seine,

Considérant que, depuis plusieurs années, les principales collectivités présentes sur l'Axe Seine, entre Paris et Le Havre, tentent de resserrer leurs liens et d'initier des coopérations,

Considérant que pour fédérer l'ensemble des EPCI de l'Axe Seine sur des enjeux partagés, une Entente dénommée « Axe Seine » est en cours de constitution,

Considérant que cette Entente a pour objet de contribuer à la mise en œuvre de projets ayant pour ambition de valoriser et de transformer les territoires de l'Axe Seine, de mutualiser expertise et ingénierie et de bâtir des stratégies partagées pour la transition écologique et le développement économique et culturel de la vallée de la Seine ainsi que d'assurer une visibilité à la hauteur de l'ambition pour ce territoire,

Considérant que l'entente est une structure qui permet de gérer des projets d'utilité intercommunale compris dans les attributions des EPCI membres sans aucun transfert de compétence, de personnalité juridique ni de budget propre ou de personnel,

Considérant que la création de l'entente Axe Seine marque une étape importante dans l'approfondissement de la démarche de coopération entre les collectivités de l'Axe Seine,

Considérant que le territoire de la CAVP inclut environ sept kilomètres de rive droite de la Seine et environ 3 kilomètres de rive gauche, ce qui lui donne toute légitimité à adhérer à l'Entente Axe Seine,

Considérant que le fleuve Seine constitue pour la CAVP un site d'attractivité stratégique, reconnu comme tel dans son projet de territoire,

Considérant que chaque collectivité est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et tourisme du 14 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'adhésion de la CA Val Parisis à l'Entente Axe Seine,

APPROUVE la convention de l'Entente « Axe Seine », ci-annexée,

DESIGNE les représentants de la CA Val Parisis au-sein de l'Entente Axe Seine tels qu'indiqués ci-dessous :

Membre titulaire	Membre suppléant
Philippe AUDEBERT	Yannick BOËDEC

AUTORISE le Président à signer tous document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à La Frette-sur-Seine.

Pour extrait conforme,



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

